



**Agir pour
la biodiversité**

Contribution déposée le 27/09/2024

Avis de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, AURA - Délégation Territoriale du Rhône, dans le cadre de la délivrance d'une autorisation environnementale et déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole de Lyon, pour la réalisation de travaux d'aménagement de la ZAC de la Saulaie

La LPO AuRA a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. La LPO AuRA est agréée au titre de la Protection de l'Environnement, dispose également de l'agrément « Jeunesse et Éducation populaire » délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales ou régionales.

Le secteur de la Saulaie bénéficie d'un positionnement stratégique et s'inscrit dans une diversité d'échelles territoriales. La localisation du projet se situe sur les communes d'Oullins et de la Mulatière, au cœur d'un projet à l'échelle métropolitaine : l'entrée d'agglomération Sud « le Confluent - la Saulaie ». Cette zone de renouvellement urbain s'étend sur près de 40 hectares, entre les voies ferrées à l'Ouest, le Rhône à l'Est, les berges de l'Yzeron (côté la Mulatière) au Nord, et la limite communale de Pierre-Bénite au Sud.

Ce projet est à l'origine de nombreux impacts sur la faune et la flore locales.

Dans ce secteur, on recense de nombreuses espèces animales comme végétales.

153 espèces végétales peuvent être observables sur le site. Dans les ZNIEFF, deux espèces clés comme l'œillet velu est présent au sein du site des friches SNCF, et la Laitue vireuse est présente au droit des terrains appelés DMTS, au dos de la résidence Parme. Il conviendrait de préserver ces espèces d'une potentielle destruction.

41 arbres d'alignement seront abattus dans le cadre des prochains aménagements. Nous déplorons la destruction des arbres non pour un motif sanitaire, mais uniquement pour laisser la place aux aménagements. Le projet envisage la plantation de 860 arbres, et d'en conserver 115 existants. Nous aimerions savoir quelles seront les espèces plantées, en compensation des arbres abattus.

La friche européenne de 57 100 m² présente sur l'ancien terrain SNCF, peu intéressante au niveau patrimonial, est un milieu riche pour diverses espèces notamment pour les passereaux granivores. Il est important de rappeler que les friches sont des milieux en déclin car souvent détruits ou réurbanisés, servant de refuge pour de nombreuses espèces.

Il est précisé dans l'étude d'impact que les aménagements prévus par le projet entraîneront une altération voire une destruction des habitats actuellement présents sur le site et favorables aux différentes espèces de mammifères terrestres, reptiles et insectes, ainsi que la suppression des espèces floristiques présentes. Nous demandons à ce que des mesures soient bien identifiées et prises pour limiter ces impacts.

Les enjeux écologiques pour la faune et la flore sont également à ne pas à négliger.

26 espèces d'oiseaux sont protégées au niveau national et inscrites à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. On recense 7 espèces au statut de conservation défavorable (dont 4 à l'échelle nationale) : Le Faucon crécerelle, la Fauvette grisette, l'Hirondelle de fenêtre, le Martinet noir, le Moineau domestique, la Pie bavarde et le Pouillot fitis, classés en statut « NT : quasi-menacés ». Les chiroptères regroupent aussi un groupe essentiel avec 9 espèces identifiées et toutes protégées.

L'enjeu est modéré pour les chiroptères, l'avifaune et le Hérisson d'Europe dans les boisements rudéraux d'une surface de 6246 m², ainsi que pour l'avifaune et la faune terrestre dans les fourrés arbustifs d'une surface de 2218 m².

Le Lézard des Murailles présente un enjeu régional et local faible, et la Couleuvre verte et jaune présente un enjeu régional et local assez fort. Ils sont également présents au sein des friches ferroviaires. Le Hérisson d'Europe est présent sur l'ensemble de la zone et notamment dans les espaces plus arborés. Malgré l'aménagement de nouveaux espaces en faveur de ces espèces (abris et passages pour la petite faune, espaces végétalisés), ces espèces restent menacées par les aménagements durant la période de chantier, avec des risques d'écrasement par les engins ou sur les routes et infrastructures situées aux alentours.

L'enjeu est plutôt fort pour l'avifaune. 33 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Parmi elles, une dizaine est à enjeu modéré, tels que le Chardonneret élégant, Fauvette grisette, Hirondelle de fenêtre, Moineau domestique, Pie bavarde, Pigeon colombin, Pouillot fitis, Serin cini, Tarin des aulnes, ou le Verdier d'Europe. Des espèces plus fragiles et vivant dans des milieux peu urbanisés telles que la Fauvette grisette, Pouillot fitis, Serin cini, Tarin des aulnes, Verdier d'Europe doivent être préservées. Elles sont en effet présentes temporairement sur le lieu, lors de transits ou de migrations.

On note aussi la présence des Pipistrelles de Kuhl et commune, et la Sérotine commune. Les autres espèces (Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle de Nathusius, Murin de Daubenton et Vespère de Savi), sont elles des espèces vivant dans des milieux boisés et humides, peu présent à l'état initial. L'enjeu de conservation est fort, voire remarquable pour la Barbastelle d'Europe à l'échelle nationale et régionale (quasi-menacée à l'échelle nationale et régionale) mais faible dans le cadre du projet ; fort pour la Noctule commune (vulnérable à l'échelle nationale) ; fort pour la Sérotine commune ; fort pour la Pipistrelle de Nathusius ; fort pour la Pipistrelle de Kuhl ; fort pour la Vespère de Savi. La Pipistrelle commune, la Noctule de Leisler et le Murin de Daubenton ont un enjeu de conservation modéré.

Nous demandons à ce que les habitats servant de gîtes pour les chiroptères soient préservés, notamment les arbres de la place Kellerman et les bâtiments situés le long de l'Yzeron. Quelles mesures préventives seront mises en place ?

Afin que la biodiversité présente sur la zone d'étude soit protégée dans sa totalité, nous demandons à ce que les mesures suivantes soient appliquées:

- Améliorer les qualités écologiques du site en limitant/réduisant l'artificialisation.
- Renforcer la trame bleue à l'échelle de la Métropole de Lyon en restructurant les éléments existants identifiés avec un enjeu de continuité du corridor écologique de l'Yzeron présentant une rupture au niveau du pont d'Oullins - RD486.
- Préserver les friches sur l'ancien terrain SNCF, milieu essentiel pour plusieurs espèces
- Limiter la dégradation des habitats des espèces avec un enjeu important
- Appliquer les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) prévues dans l'étude d'impact à savoir la création d'espaces verts favorables à la biodiversité, la création de gîtes à chiroptères[...] et les renforcer
- Appliquer la mesure qui consiste à ne pas détruire les trois bosquets avec des enjeux écologiques (6150 m²), les arbres présents sur la place Kellermann et qui abritent des chiroptères, et tous les autres espaces végétalisés et alignements d'arbres sans enjeu particulier.

Groupe Alerte et Veille Écologique

LPO AURA - délégation Rhône
lpo69groupeave@gmail.com

LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation territoriale Rhône
100 Rue des Fougères 69009 Lyon
04 37 61 05 06 - rhone@lpo.fr